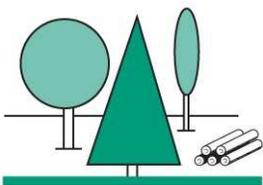


RAPPORT DES ACTIVITÉS

2017



Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Téléphone 418-856-4639

Télécopie 418-856-2775

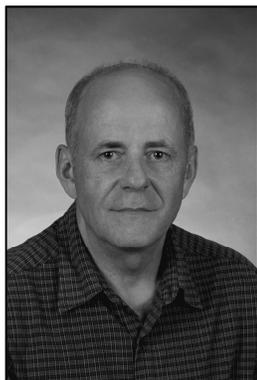
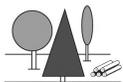
1120, 6e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

www.spbcs.ca

spbcs@globetrotter.net

TABLE DES MATIÈRES

Le message du président du Syndicat _____	1
L'administration _____	2
Le conseil d'administration du Syndicat _____	2
Les employés du Syndicat _____	3
Le territoire du Syndicat _____	3
La mise en marché _____	5
Le contexte général en 2017 _____	5
Les achats de bois déclarés par les industriels du sciage _____	6
Les quantités de bois commercialisées par l'agence de vente _____	8
Le règlement sur le contingentement _____	10
Le transport des bois destinés aux usines de pâtes et papiers _____	10
La comparaison des achats de bois déclarés par les industriels du sciage et des quantités commercialisées par l'agence de vente _____	11
Le suivi des possibilités forestières _____	11
L'information _____	12
Le Jaseur des Bois _____	12
Le site Internet du Syndicat _____	12
Les activités de transfert de connaissances _____	12
La mise en valeur _____	13
Le bureau d'enregistrement des producteurs forestiers reconnus _____	13
Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées _____	13
Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée pour l'année financière 2017-2018 – valeur à 100 % _____	14
Le message du président de la FPFQ _____	15



Noël Dionne,

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Chers producteurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2017 du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud. La dernière année a été parsemée d'embûches et nous rappelle à quel point il est important de compter sur un syndicat pour défendre nos intérêts dans la mise en marché des bois.

Je vous ferai part en commençant de l'initiative du Syndicat de prendre une entente avec une scierie pour livrer un volume de bois provenant de différents producteurs afin d'obtenir un meilleur prix. Cela a créé une controverse auprès des différents intervenants impliqués dans la mise en marché de ces bois. Malgré cela, quelques producteurs ont décidé de vendre leur bois via le syndicat afin d'obtenir cette prime, d'autres ont reçu la prime en provenance des intervenants qui l'avaient et finalement la majorité a pu obtenir un meilleur prix que celui affiché dans le « Jaseur des bois ». De plus, d'autres initiatives ont permis de constater que cette pratique est courante dans la vente des bois de sciage.

Ensuite, on ne peut revenir sur l'année 2017 sans rappeler le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis. Ce conflit a provoqué une baisse de prix du bois rond au printemps et une augmentation historique des prix du bois d'œuvre sur les marchés du bois scié. Soutenus par la demande américaine, les prix élevés du bois d'œuvre semblent vouloir perdurer.

Dans un autre dossier, la mobilisation des bois se poursuit à la demande du gouvernement du Québec et les montants investis sont dépensés par quelques personnes dans la récolte de bois sans que les volumes totaux récoltés augmentent. On en conclut rapidement que c'est le marché qui influence la récolte de bois, du bois il peut s'en couper, mais il faut être capable de le vendre. Dans un autre ordre d'idée, le ministère responsable de la forêt publique octroie des volumes de bois supplémentaires aux mêmes usines en demandant à ce qu'il se récolte également plus de bois en forêt privée...

Finalement, il reste beaucoup à faire dans plusieurs dossiers, dont la présente épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ne cesse de croître en superficie au Bas-St-Laurent depuis 2012. C'est pourquoi nos organisations militent avec les autres partenaires de la forêt privée pour obtenir un soutien technique aux producteurs affectés, une coordination de la mise en marché des bois de forêt publique et privée et un traitement fiscal adéquat pour les propriétaires qui auront un revenu soudain et inattendu. Dans ce dossier, un montant de 10 M\$ pour 4 ans a été donné à la société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) ce printemps pour planifier des arrosages sur la forêt privée afin qu'elle protège les investissements du gouvernement, soit les superficies de forêt non mûres ayant bénéficié de subventions. Les investissements des producteurs ne seront pas la priorité malheureusement. Toutefois, l'arrosage devrait débuter dans les régions affectées à l'été 2018.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs et employés du Syndicat de leur support constant, ainsi que tous ceux qui soutiennent notre action collective.

L'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

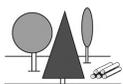
Le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Il est aussi un syndicat spécialisé au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*. Depuis le 1^{er} janvier 2000, il est chargé de l'application et de l'administration du Plan conjoint. À ce titre, il possède les pouvoirs et attributions et il a les devoirs prévus dans la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Sa mission est :

- De représenter et défendre les intérêts généraux de l'ensemble des propriétaires de forêts privées, dans la mise en marché des ressources forestières et dans la protection et la mise en valeur des forêts privées.
- D'informer les propriétaires de forêts privées et contribuer à leur formation, afin de les supporter dans leurs pratiques.
- D'être, au nom des propriétaires de forêts privées, un interlocuteur représentatif et crédible pour leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux et autres.

Le conseil d'administration définit les orientations et les politiques du Syndicat, détermine le budget et forme les comités. Il soumet annuellement un rapport financier ainsi qu'un rapport des activités. Il est composé de sept administrateurs, dont la durée du mandat est de trois ans. Les postes sont renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, selon le système de rotation en vigueur. Quant au conseil exécutif, il est composé de trois membres du conseil d'administration, de qui il obtient ses mandats et à qui il doit rendre compte. La durée de leur mandat est d'un an. En 2017, le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises et le conseil exécutif aucune fois.

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, des assemblées de secteurs sont convoquées chaque année en février. Les producteurs élisent alors parmi eux un délégué par 125 producteurs et 2 suppléants, en vue de former la prochaine assemblée générale du Plan conjoint. Chacun des administrateurs du Syndicat est aussi délégué de plein droit du secteur auquel il appartient. Un total de 62 producteurs a participé à ces assemblées en février 2017 et 37 producteurs étaient présents lors de l'assemblée générale du Plan conjoint tenue le 9 mai suivant. Le nombre de producteurs inscrits au fichier en date du 31 décembre 2016 et par conséquent, le nombre de délégués élus aux assemblées en février 2017, était réparti de la façon suivante :

Secteurs	1-A	1-B	2-A	2-B	3	4	Total
Producteurs	676	740	268	545	605	560	3 394
Délégués	5	6	2	4	5	4	26
Suppléants	1	1	1	1	2	2	8



LES EMPLOYÉS DU SYNDICAT

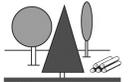
Vincent Lévesque Ing. f. Secrétaire-gérant	Vincent Dubé Tech. f. Conseiller en exploitation	Jacques Chouinard Tech. adm. Adjoint à l'administration	Hélène Pelletier Tech. bur. Secrétariat
---	---	--	--

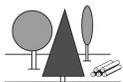
LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

SECTEUR 1-A		SECTEUR 1-B	
ZONE KAMOURASKA 1 <i>Noël Dionne (président)</i> Saint-Germain Sainte-Hélène-de-Kamouraska Saint-André Saint-Joseph-de-Kamouraska Saint-Alexandre-de-Kamouraska Notre-Dame-du-Portage Rivière-du-Loup Saint-Antonin	ZONE KAMOURASKA 2 ➔ Mario Lévesque ◀ (2^e vice-président) Saint-Athanase Pohénégamook (Quartier Saint-Éleuthère)		ZONE KAMOURASKA 3 <i>Daniel Anctil (administrateur)</i> La Pocatière Sainte-Anne-de-la-Pocatière Saint-Onésime-d'Ixworth Rivière-Ouelle Saint-Pacôme Saint-Gabriel-Lalemant
SECTEUR 2-A	SECTEUR 2-B	SECTEUR 3	SECTEUR 4
ZONE MONTMAGNY A <i>Jacques Lemieux (1^{er} vice-président)</i> Berthier-sur-Mer Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud Montmagny Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues Cap-Saint-Ignace	ZONE L'ISLET A ➔ Luc Pelletier ◀ (administrateur) L'Islet Saint-Eugène Saint-Cyrille-de-Lessard Saint-Jean-Port-Joli Saint-Aubert Saint-Damase-de-L'Islet Saint-Roch-des-Aulnaies Sainte-Louise	ZONE L'ISLET B <i>Épiphané Caron (administrateur)</i> Saint-Marcel Saint-Adalbert Tourville Sainte-Perpétue Sainte-Félicité Saint-Pamphile Saint-Omer	ZONE MONTMAGNY B <i>Jean-Roch Fradette (administrateur)</i> Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud Notre-Dame-du-Rosaire Saint-Paul-de-Montminy Saint-Fabien-de-Panet Saint-Just-de-Bretenières Sainte-Apolline-de-Patton Sainte-Lucie-de-Beaugard Lac-Frontière

Administrateurs sortants de charge pour l'assemblée générale annuelle 2018 ➔ ◀

Conformément à la procédure établie, messieurs Jacques Lemieux de Cap St-Ignace, Épiphané Caron de Sainte-Perpétue, Daniel Anctil de St-Onésime-d'Ixworth et, en remplacement, Louis Fraser de Notre-Dame-du-Rosaire ont été élus dans leur zone respective lors de l'assemblée générale du Syndicat tenue le 9 mai 2017.





LA MISE EN MARCHÉ

LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN 2017

L'incertitude sur les marchés du bois d'œuvre a caractérisé le climat de la mise en marché en 2017. Rappelons-nous que le 25 novembre 2016, la coalition américaine de scieurs résineux a déposé une plainte pour concurrence déloyale au Département du commerce américain. Celui-ci a déterminé le 24 avril dernier l'imposition d'un droit compensatoire de 19,88 % rétroactif à la fin janvier et le 26 juin un droit antidumping variant de 4,59 à 7,72 %. Ce n'est que le 2 novembre suivant que les droits combinés définitifs ont été connus, soit près de 20,83 %.

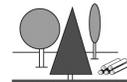
Malgré cette taxe à l'exportation, les prix du bois d'œuvre scié sont maintenus très élevés par une forte demande du marché de la construction. Ce marché aux États-Unis continue de croître, mais à plus long terme, l'imposition des droits punitifs par les Américains sur le bois d'œuvre canadien fera perdre des parts de marchés aux scieurs canadiens au détriment des Américains.

Dans le même ordre d'idée, au début septembre, une papetière américaine a déposé une plainte visant à contraindre les importations canadiennes de papier non couché mécanique. Nous n'en savons pas plus pour le moment, mais le climat protectionniste aux États-Unis domine. De plus, la demande pour le papier journal continue sa chute, selon les experts, elle aurait baissé de 11 % dans les 10 premiers mois de 2017 par rapport à la même période l'année dernière.

Régionalement en 2017, les volumes entendus avec les papetières québécoises ont augmenté afin de répondre à l'augmentation de la récolte sur le territoire de la Côte-du-Sud. Le prix au producteur a pu être maintenu malgré la progression de l'offre sur le marché. Les nouvelles entailles émises par la Fédération des producteurs acéricoles semblent avoir permis à plusieurs producteurs d'agrandir et d'installer de nouvelles érablières ce qui a créé une offre supplémentaire en feuillus durs de qualité pâte sur le marché. Heureusement, les ententes convenues avec les papetières ont permis de récupérer ce volume. Également, le développement de nouvelles ententes a permis d'expédier plus de bois à une papetière américaine.

Pour les livraisons aux scieries, l'incertitude sur les prix a ralenti quelques producteurs de la région. Nous notons globalement une faible croissance des livraisons de bois de sciage sur la Côte-du-Sud en 2017, cela a été marqué par une forte diminution des achats chez les 2 plus grands acheteurs de sciage résineux à St-Pamphile. Toutefois, à l'automne, l'appétit des frontaliers s'est fait sentir lorsque Bois Daaquam a augmenté son prix. Cette augmentation aura forcé les autres acheteurs à augmenter leur prix.

Pour terminer, le contexte de la mise en marché du bois est bon pour les producteurs de la région, mais plusieurs éléments peuvent rapidement changer, particulièrement dans la renégociation d'un accord sur les exportations de bois d'œuvre résineux aux États-Unis.



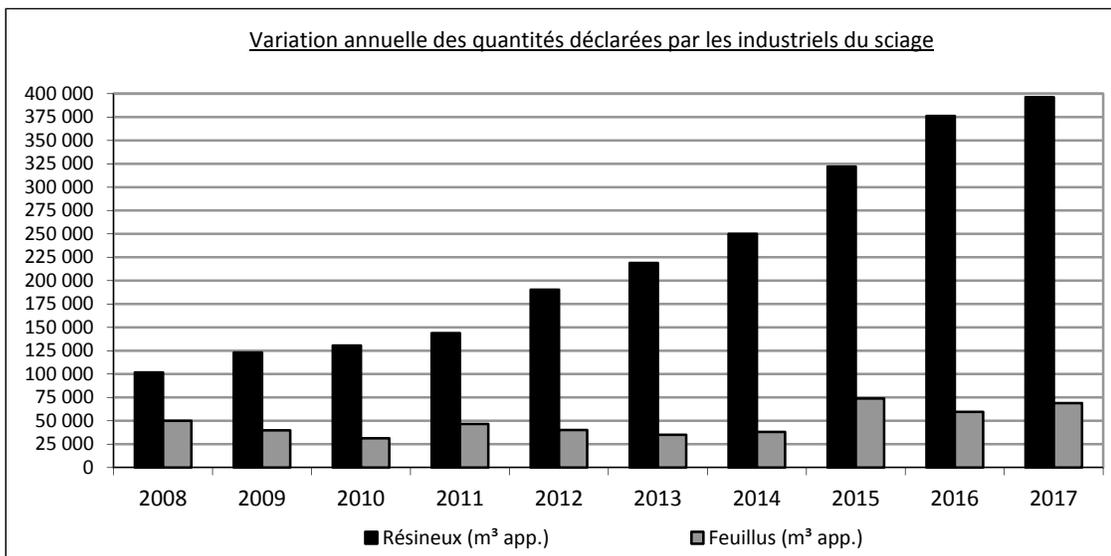
LES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE

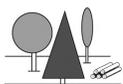
Pour le bois destiné au sciage, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans une convention de mise en marché. Dans ce cas, le Syndicat informe et conseille les producteurs en regard des conditions offertes par les acheteurs. Une partie de cette responsabilité est réalisée par l'envoi du journal « Le Jaseur des Bois ». Les conditions offertes par les acheteurs apparaissent aussi sur le site Internet du Syndicat et sur « Prixbois.ca ».

À partir des informations obtenues, chaque producteur négocie une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix et planifie le transport de son bois. Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur, qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat.

À 465 278 m³ apparents, les achats de bois déclarés par les industriels du sciage en 2017 représentent une hausse de 29 522 m³ apparents ou de 7 % par rapport au total atteint en 2016. Quant à la valeur totale des livraisons aux usines, elle a représenté environ 16,62 millions \$ en 2017 comparativement à 15,46 millions \$ en 2016, soit une hausse de 8 %. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités déclarées en 2017, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les 10 dernières années.

Groupe d'essences	Cordes 8'	PMP	Tonnes i.v.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	22 855	11 674 163	54 448	374 574	80 %
Autres résineux	1 753	192 050	4 329	21 773	5 %
Peupliers	5 919	0	8 301	56 400	12 %
Feuillus durs	590	238 802	4 027	12 531	3 %
Total toutes essences	31 117	12 105 015	71 105	465 278	100 %



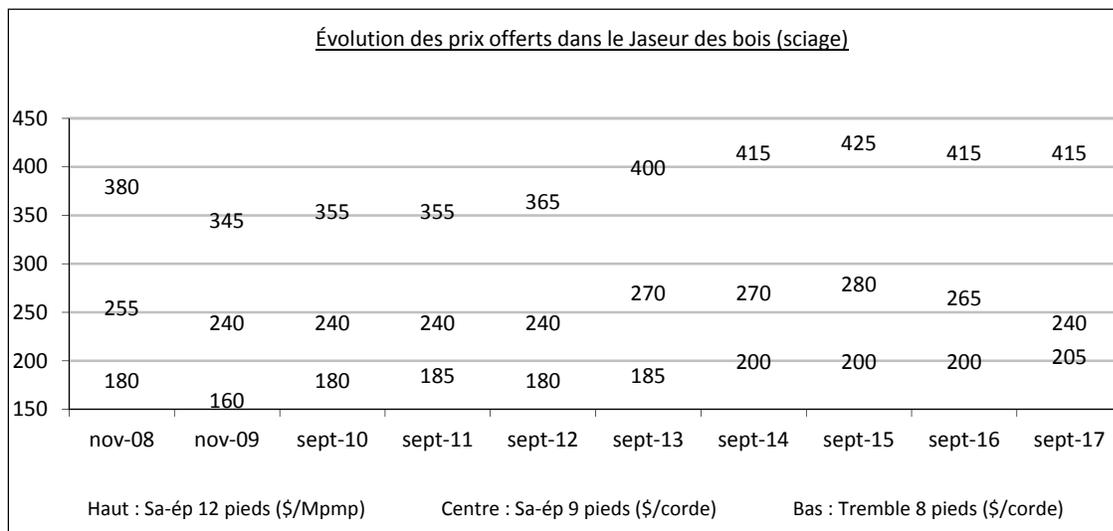


Rang par ordre d'importance des volumes déclarés en 2017	Municipalité	Groupe d'essences achetées			
		Sapin-épinette	Autres résineux	Tremble et peuplier	Feuillus durs
Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	✓			
Maibec inc. (Sciage)	Saint-Pamphile	✓			
Groupe Lebel (2004) inc.	Saint-Joseph	✓			
Groupe NBG inc.	Rivière-Bleue			✓	
Bois Daaquam inc.	Saint-Just	✓			
Bois Cargault inc.	Saint-Pamphile		✓	✓	✓
Bois de sciage Lafontaine inc..	Sainte-Perpétue	✓			
Scierie Alexandre Lemay et fils inc.	Sainte-Marie	✓			
Maibec inc. (Bardeaux)	Saint-Pamphile		✓		
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Saint-Martin		✓		
Bégin et Bégin inc.	Lots renversés				✓
Scierie Arbotek inc.	Saint-Just		✓		
J.D. Irving ltée.	Clair		✓		
Les Bardeaux Lajoie inc.	St-Eusèbe		✓		
Stadacona WB S.E.C. / Scierie Leduc	Québec	✓			
Industries manufacturières Mégantic inc.	Lac-Mégantic				✓

La figure suivante illustre l'évolution du meilleur prix offert dans le Jaseur des Bois de l'automne, par les principaux acheteurs et pour les trois principaux produits. Notez qu'il s'agit du montant brut offert par l'acheteur, c'est-à-dire, que le coût du transport vers l'usine et de la contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint n'est pas soustrait. Notez aussi que le prix payé par l'acheteur peut parfois être légèrement différent du prix offert.

Contribution en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Administration du plan
3,19 \$/corde 8 pieds
3,75 \$/mille pmp
0,64 \$/tonne i.v.
0,44 \$/m ³ apparent

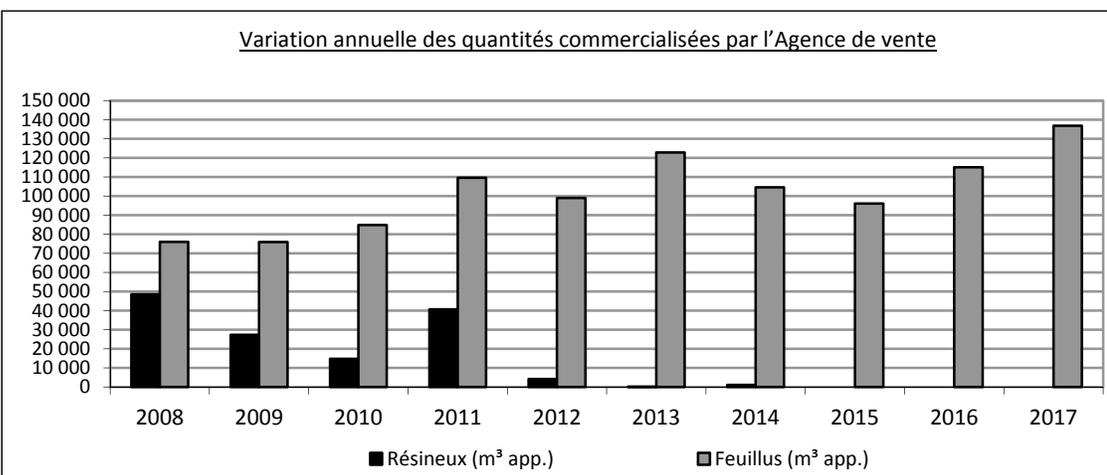


LES QUANTITÉS DE BOIS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

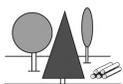
Pour le bois destiné à la production d'énergie ou à une usine de transformation du bois, à l'exception du bois destiné au sciage, au déroulage ou au chauffage domestique, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans le règlement sur la mise en marché du bois et celui sur le contingentement. Dans ce cas, le Syndicat agit à titre d'agent de vente exclusif et négocie les ententes de mise en marché avec les acheteurs ainsi que les conditions de transport avec les transporteurs, détermine les prix aux producteurs, partage le volume vendu entre ces derniers et effectue le paiement du bois aux producteurs ainsi que le paiement du transport aux transporteurs.

À 136 859 m³ apparents, la quantité de bois commercialisée par l'Agence de vente en 2017 représente une hausse de 21 775 m³ apparents ou de 19 % par rapport au total atteint en 2016. Quant à la valeur totale des livraisons aux usines, elle a représenté 4,12 millions \$ en 2017 comparativement à 3,53 millions \$ en 2016, soit une hausse de 16,0 %. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités commercialisées en 2017, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les dix dernières années.

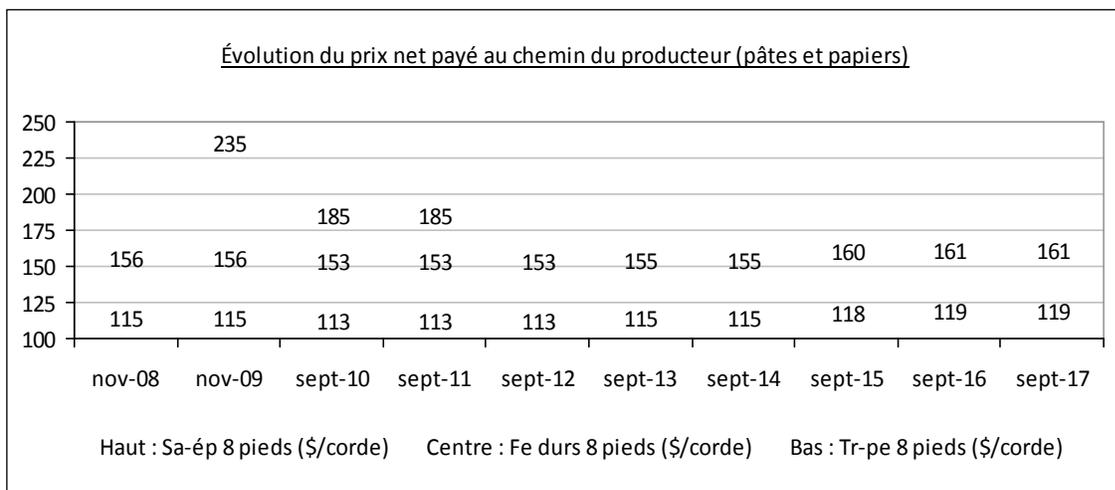
Groupe d'essences	Tonnes i.v.	Tonnes m.h.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	0	0	0	0 %
Autres résineux	0	0	0	0 %
Peupliers	9 190	38 758	89 043	65.1 %
Feuillus durs	9 397	18 937	47 816	34.9 %
Total toutes essences	18 587	57 695	136 859	100 %



La structure des prix en vigueur en 2017 est présentée à la page suivante, alors qu'une figure illustre l'évolution du prix net payé au chemin du producteur pour les trois principaux produits et pour les dix dernières années. Dans ce dernier cas, notez que les valeurs affichées résultent d'une conversion réalisée par le Syndicat à des fins de comparaison et que le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.



Prix nets au chemin du producteur pour les bois commercialisés par l'Agence de vente en vigueur du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2017 sur la Côte-du-Sud	
Peupliers 8 pieds	32,50 \$/tonne métrique humide (entre 111 \$ et 127 \$/corde de 8 pieds)
Feuillus durs 8 pieds	40,20 \$/tonne métrique humide (entre 153 \$ et 169 \$/corde de 8 pieds)
Ces prix ont été appliqués aux quantités livrées à Cascades (Rivière-Bleue ou Lots-Renversés) et Domtar (Windsor). Dans ce cas, le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.	
Dans le cas des quantités livrées à Sappi (Hinckley), le prix du bois peut varier pendant l'année et les taux de transport ne sont pas négociés par le Syndicat avec l'Association des transporteurs de bois de la Côte-Sud. Le prix final au producteur est déterminé suite à chaque livraison, en déduisant du prix versé au Syndicat le montant prévu pour le transport et les contributions en vigueur. En 2017, le prix du bois livré à l'usine a varié de 56 à 62,50 \$CAN la tonne anglaise, alors qu'il a été de 41,50 \$CAN la tonne anglaise pour le bois livré à la cour de concentration que l'acheteur opère à Sainte-Justine. En fin d'année, une entente a permis de livrer du bois dans une cour de concentration à St-Zacharie à 46 \$CAN la tonne anglaise pour le bois livré.	
La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services du Canada (TPS) sont traitées en conformité avec les lois en vigueur.	



Contributions en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017			
Administration du plan	0,64 \$/tonne i.v.	0,70 \$/tonne m.h.	0,44 \$/m ³ apparent
Opérations commerciales	0,95 \$/tonne i.v.	1,04 \$/tonne m.h.	0,65 \$/m ³ apparent
Fonds forestier	0,04 \$/tonne i.v.	0,05 \$/tonne m.h.	0,03 \$/m ³ apparent
Prélevé total	1,63 \$/tonne i.v.	1,79 \$/tonne m.h.	1,12 \$/m ³ apparent



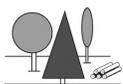
LE RÈGLEMENT SUR LE CONTINGEMENT

Le contingent détermine la part de marché accordée au producteur qui présente une demande dans les délais indiqués. Lors du calcul, le Syndicat tient compte des ventes prévues aux usines pour l'année suivante et du total des quantités demandées, pour le groupe d'essences concerné. Les quantités négociées avec Cascades et Domtar ont permis au Syndicat de considérer le tremble et les feuillus durs comme des essences à marché disponible en 2017. La politique de répartition adoptée par le conseil d'administration a donc permis de répondre aux 743 demandes reçues des producteurs en date du 23 novembre 2016 ainsi qu'aux 32 demandes en retard reçues des producteurs. Dans le cas des essences à marché disponible, le Syndicat peut établir une réserve de volumes pour émettre, en cours d'année, des contingents à l'aménagement. Les producteurs qui n'ont pas de contingent régulier ou ceux pour qui la quantité obtenue est insuffisante compte tenu des opérations forestières projetées doivent alors fournir une prescription sylvicole valide en appui de leur demande. En 2017, un total de 76 demandes a ainsi été traité par le Syndicat dans les deux groupes d'essences concernés.

LE TRANSPORT DES BOIS DESTINÉS AUX USINES DE PÂTES ET PAPIERS

Ce service est réalisé selon les conditions décrites dans une convention que le Syndicat négocie avec l'Association des transporteurs de bois de la Côte-Sud inc. Selon la provenance du bois, les producteurs doivent communiquer avec l'agent transporteur choisi dans l'un des territoires délimités par le Syndicat, pour obtenir le service de transport du bois destiné aux usines de pâtes et papiers. Les taux de transport en vigueur pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 ont été majorés de 1 % et de 1,75 % du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 selon les destinations.

Territoire de provenance du bois	Agent-transporteur à contacter
MRC Kamouraska Rivière-du-Loup * Témiscouata ** *Notre-Dame-du-Portage ** Pohénégamook, St-Athanase	Transport Laurier St-Pierre inc. Monsieur Laurier St-Pierre 1693 rue Principale, Pohénégamook Qc G0L 1J0 418-859-2215
	Transport Réal Dumont inc. Monsieur Réal Dumont 427 6 ^e Rang Ouest, Saint-Joseph QC G0L 3P0 418-493-2148
	Transport Jean-François Dufour Monsieur Jean-François Dufour 114 Route 230, Rivière-Ouelle QC G0R 1Z0 418-868-4764
MRC Montmagny L'Islet	Transport A & C Bourgault Monsieur André Bourgault 565 Route 216, Sainte-Félicité QC G0R 4P0 418-359-3284
	Transybel inc. Monsieur Yvan Bélanger 79 Rang 4 Ouest, Saint-Adalbert QC G0R 2M0 418-356-3045
	Transport Hervé Talon inc. Monsieur Hervé Talon 347 rang Saint-Joseph, Sainte-Apolline QC G0R 2P0 418-469-2353
	Transport Langlois et fils inc. Monsieur Sylvain Langlois 189 Route 216, Saint-Paul QC G0R 3Y0 418-469-3432



LA COMPARAISON DES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE ET DES QUANTITÉS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

La partie commercialisée par l'Agence de vente a compté pour 22,7 % des quantités totales transigées sur la Côte-du-Sud en 2017, alors qu'une proportion de 77,3 % a été dirigée au sciage par les producteurs. Le tableau qui suit présente la quantité et la proportion relative de chaque type de produit par rapport au total transigé en 2017.

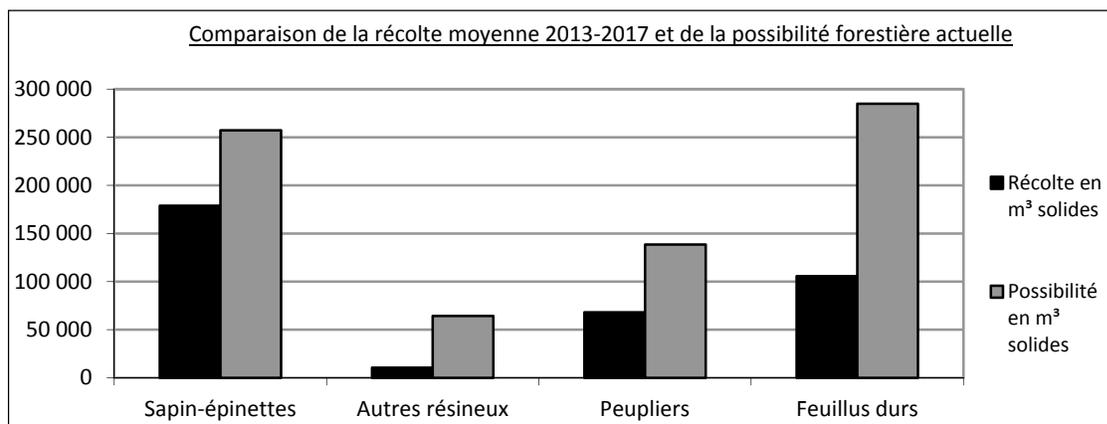
Groupe d'essences	Sciage (m ³ apparents)		Pâte (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	374 574	62,2 %	0	0 %	374 574	62,2 %
Autres résineux	21 773	3,6 %	0	0 %	21 773	3,6 %
Peupliers	56 400	9,4 %	89 043	14,8 %	145 443	24,2 %
Feuillus durs	12 531	2,1 %	47 816	7,9 %	60 347	10,0 %
Total toutes essences	465 278	77,3 %	136 859	22,7 %	602 137	100 %

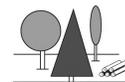
LE SUIVI DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

Le territoire de juridiction du Syndicat couvre environ 315 000 hectares de forêt privée productive. Ce territoire correspond à ceux des MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska, auquel s'ajoute une partie de celui des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. Le Syndicat évalue annuellement la quantité de bois récoltée sur ce territoire, afin de la comparer à la possibilité forestière calculée.

L'évaluation de la récolte par groupe d'essences repose principalement sur les statistiques compilées par le Syndicat. Dans le cas des feuillus durs, on ajoute une estimation de la quantité de bois destinée au chauffage, réalisée à partir des informations recueillies en 2012 par la Fédération des producteurs forestiers lors du sondage sur les propriétaires forestiers québécois. Quant aux calculs des possibilités forestières, ils font partie des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, dont la seconde génération a été terminée en 2013.

La figure suivante illustre que la possibilité forestière globale de la Côte-du-Sud est exploitée à 49 %, cette proportion étant de 70 % pour le groupe sapin-épinettes et de 49 % pour les peupliers.





L'INFORMATION

LE JASEUR DES BOIS

Le journal forestier du Syndicat est distribué gratuitement aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Il est présentement imprimé à 3 200 exemplaires et a été publié à trois reprises en 2017. En plus des chroniques régulières sur les marchés et le transfert de connaissances, les titres des principaux sujets traités ont été, en ordre chronologique :

- Avis de convocation aux assemblées de secteurs des 13, 14, 20 et 21 février 2017
- Avis de convocation aux assemblées générales annuelles du 9 mai 2017
- La tordeuse est à nos portes
- Abattage manuel, respectez-vous la loi ?
- Un plan conjoint et une mise en marché qui évolue
- Bois d'œuvre
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

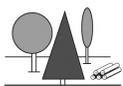
LE SITE INTERNET DU SYNDICAT

Depuis sa mise en ligne en juin 2009, le site Internet du Syndicat (www.spbcs.ca) présente une grande quantité d'information sur l'organisation, ainsi que sur la mise en marché du bois et la mise en valeur des forêts privées. On y retrouve, entre autres, l'offre des activités de formation et d'achat de billes destinées au sciage, de même que les trois derniers Jaseurs des Bois et le dernier rapport annuel adopté.

LES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le Syndicat est mandaté par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, afin de mettre en œuvre sur la Côte-du-Sud un programme de transfert de connaissances à l'intention des propriétaires de forêt privée. L'objectif est d'informer les producteurs afin de les supporter dans leurs pratiques forestières et en favoriser l'évolution. Ces activités de formation sont offertes aux producteurs grâce à l'aide financière de l'agence, ainsi qu'à la participation du Syndicat. Les 5 activités de formation tenues en 2017 ont réuni un total de 52 participants.

Activité	Endroit	Date	Participants
Fiscalité forestière	La Pocatière	2017-02-04	23
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	La Pocatière	2017-11-04	7
Abattage directionnel en forêt	St-Onésime	2017-09-22/23	8
Éclaircie commerciale et jardinage	La Pocatière	2017-10-28	8
Journée d'information tordeuse	La Pocatière	2017-12-02	6



LA MISE EN VALEUR

LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

Depuis le 1^{er} avril 2000, le Syndicat est mandaté par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser les opérations d'enregistrement des producteurs forestiers sur la Côte-du-Sud. Le coût de ces opérations est fixé par le Gouvernement du Québec conformément au « Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus ». Le statut de producteur forestier reconnu au sens de la « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » donne accès au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, au Programme de remboursement des taxes foncières et au Programme de financement forestier.

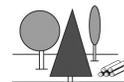
Un total de 536 demandes avec droits exigibles de 11,00 \$ ou 21,80 \$ a été traité par notre bureau en 2017, qui était alors responsable des dossiers de 2 362 producteurs forestiers.

LES AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et les programmes associés offrent une aide financière et technique aux producteurs forestiers reconnus, pour la réalisation de travaux sylvicoles sur leur propriété. Ces programmes sont administrés par des agences régionales créées et supervisées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le territoire du Syndicat est partagé entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Le Syndicat délègue un représentant au conseil d'administration de ces agences et participe à l'occasion à certains comités de travail. Les tableaux qui suivent présentent leurs orientations budgétaires pour 2016-2017 et les montants versés à des producteurs de la Côte-du-Sud.

Territoire	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016	Variation 2017 / 2016
Kamouraska	891 729 \$	1 060 061 \$	(15,9 %)
L'Islet et Montmagny	1 229 750 \$	1 012 880 \$	21,4 %
Côte-du-Sud	2 121 479 \$	2 072 941 \$	5,5 %

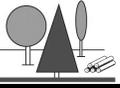
<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2017, un montant de 8 546 543 \$ a été versé par l'Agence du Bas-Saint-Laurent pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 823 270 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une baisse de 238 578 \$ (2,7 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>		<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2017, un montant de 2 773 623 \$ a été versé par l'Agence des Appalaches pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 495 797 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une augmentation de 294 487 \$ (11,9 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>	
Remise en production	42,1 %	Remise en production	51,2 %
Traitements non commerciaux	1,6 %	Traitements non commerciaux	5,1 %
Traitements commerciaux	56,3 %	Traitements commerciaux	43,7 %
Autres services aux producteurs	0,0 %	Autres services aux producteurs	0 %



GRILLE ANNUELLE DE TAUX D'INVESTISSEMENT EN FORÊT PRIVÉE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017-2018 – VALEUR À 100 %

	TOTAL (1)	UNITÉ	
TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX	Coupe progressive résineuse		
	Manuelle	1 090 \$	/ha
	Mécanisée	985 \$	/ha
	Coupe progressive - Feuillus d'ombre		
	Manuelle	1 216 \$	/ha
	Mécanisée	1 004 \$	/ha
	Coupe de récupération		
	Partielle	1 183 \$	/ha
	Totale	585 \$	/ha
	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre		
	Manuelle	1 424 \$	/ha
	Mécanisée	1 154 \$	/ha
	Première éclaircie commerciale résineuse		
	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	1 810 \$	/ha
	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	1 304 \$	/ha
	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	1 434 \$	/ha
	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	1 067 \$	/ha
	Jardinage résineux		
	Manuel	1 237 \$	/ha
Mécanisé	1 019 \$	/ha	
Jardinage - Feuillus d'ombre			
Manuel	1 184 \$	/ha	
Mécanisé	980 \$	/ha	
Aide technique à la mobilisation des bois			
Taux pour les 4 premiers hectares (1 à 4 ha)	281 \$	/ha	
Taux pour chaque hectare supplémentaire	76 \$	/ha	
TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN		
	Débroussaillage et déblaiement		
	Faible compétition	664 \$	/ha
	Forte compétition	1 627 \$	/ha
	Déblaiement mécanique	877 \$	/ha
	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	1 350 \$	/ha
	Déchiquetage	1 610 \$	/ha
	Scarifiage		
	Léger - Type TTS à disques passifs	372 \$	/ha
	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren, Equisyl ou Requin	479 \$	/ha
	Labourage et hersage agricole PEH	580 \$	/ha
	Hersage forestier	870 \$	/ha
	TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE		
	Plantation mécanique (pelle planteuse)	1 479 \$	/1 000 plants
	Plantation manuelle		
	Racines nues PFD	641 \$	/1 000 plants
	Récipients 110 à 199 cc	440 \$	/1 000 plants
	Récipients 200 à 299 cc	551 \$	/1 000 plants
	Récipients 300 cc et plus	595 \$	/1 000 plants
	Regarni / enrichissement		
	Racines nues PFD	731 \$	/1 000 plants
	Récipients 110 à 199 cc	531 \$	/1 000 plants
Récipients 200 à 299 cc	644 \$	/1 000 plants	
Récipients 300 cc et plus	667 \$	/1 000 plants	
Plantation et Regarni - Peuplier hybride	817 \$	/1 000 plants	
TRAITEMENT D'ÉDUCATION			
Désherbage manuel ou mécanique	757 \$	/ha	
Dégagement (1^{er} et 2e)	1 580 \$	/ha	
Éclaircie précommerciale résineuse			
8 000 à 15 000 tiges/ha	1 467 \$	/ha	
15 001 tiges/ha et +	1 810 \$	/ha	
Éclaircie précommerciale - Feuillus d'ombre (puits de lumière) avec martelage	1 690 \$	/ha	

(1) Aide financière pour l'exécution des travaux et les services techniques.



*Pierre-Maurice
Gagnon,*

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FPFQ

La voix

Se faire entendre parmi un ensemble de groupes qui souhaitent le soutien du gouvernement est de moins en moins facile. Les groupes sont plus nombreux. Le besoin exprimé par l'un est souvent en contradiction avec le besoin d'un autre. Les ressources sont limitées. Le gouvernement préfère donc intervenir aux endroits où les intervenants manifestent un consensus sur les solutions à apporter sur un enjeu donné. En d'autres mots, les élus n'aiment pas jouer les arbitres et préfèrent intervenir là où tous seront contents de leur initiative.

Dans une majorité de cas, il ne suffit donc plus d'être le plus fort, mais le plus rassembleur.

Dans le secteur de la forêt privée, ce concept est vite illustré. Les propriétaires forestiers représentent un groupe de moins en moins homogène puisque leurs profils, leurs motivations et leurs comportements sont davantage diversifiés qu'il y a 30 ans. Les groupes interagissant avec les propriétaires forestiers sont également plus nombreux et leurs services variés. Tous ont des idées précises, et bien à eux, des mesures qui devraient être mises en œuvre pour favoriser la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises.

Pour ces raisons, la FPFQ a mis de l'avant au cours des dernières années des propositions susceptibles de rallier un maximum de propriétaires forestiers et d'intervenants œuvrant en forêt privée. Parmi celles-ci, je suis particulièrement fier de :

- L'établissement d'un plan d'action provincial pour gérer les conséquences de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Devant la taille de cette catastrophe, nous n'avons d'autre choix que de nous concerter et cette initiative a déjà entraîné l'injection de 10 M\$ de la part du gouvernement du Québec pour protéger les jeunes plantations et autres investissements sylvicoles par des arrosages d'insecticides biologiques entre 2018 et 2021. Nous espérons d'autres annonces à brève échéance pour la remise en production des sites devant être récoltés.
- L'amélioration des incitatifs fiscaux pour soutenir les travaux d'aménagement forestier. Que ce soit l'étalement du revenu de la vente de bois sur 7 ans, la bonification des crédits d'impôt pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier ou la hausse du seuil d'exemption de la taxe sur les opérations forestières, ces mesures furent obtenues par la cohésion de tous les acteurs de la forêt privée.
- La demande d'exemption pour les bois de la forêt privée dans le cadre des négociations sur une éventuelle entente sur les exportations de bois d'œuvre résineux aux États-Unis. Voilà un autre exemple de revendication qui obtient l'assentiment d'une vaste coalition d'acteurs, dont les gouvernements du Québec et du Canada, les associations de propriétaires forestiers de toutes les provinces et un grand nombre d'industriels à travers le pays.

Si pour certaines propositions le ralliement de tous est facile à obtenir, il demande davantage de discussions pour d'autres. De plus, ce ralliement suppose la réalisation d'études pour appuyer nos revendications et de complexes initiatives de communication pour bien les expliquer à tous. À cet effet, la FPFQ y consacre une bonne partie de ses ressources. Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite d'ailleurs à vous abonner à notre bulletin Forêt de chez nous PLUS pour suivre nos démarches.

Ce travail n'est pas uniquement nécessaire pour établir des consensus sur les mesures à revendiquer. Il permet également d'établir un groupe d'interlocuteurs représentatifs et crédibles pour échanger avec l'État. En d'autres mots, les représentants gouvernementaux ne souhaitent pas échanger avec tous, faute de temps.

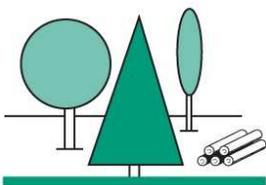
Par ailleurs, les propriétaires forestiers disposent, par le biais de leur plan conjoint régional, des outils nécessaires pour améliorer les conditions de mise en marché de leurs produits. Cela ne signifie pas nécessairement plus de réglementations pour un producteur de bois, mais une utilisation différente de celles-ci pour tenir compte de l'évolution technologique dans la transmission de l'information et du changement sociologique des propriétaires qui entraîne une mécanisation accrue de la récolte. Encore ici, le partenariat favorisera l'adhésion au travail des syndicats régionaux pour redéfinir leur façon de faire et leur offre de services. À cet effet, de nouvelles initiatives devraient voir le jour en 2018.

De plus, nous avons pu intervenir efficacement en 2017 pour répondre à la consultation du MFFP sur les volumes de bois mobilisables sur le territoire privé, et ainsi favoriser l'application du principe de résidualité visant à protéger l'accès aux bois des forêts privées sur un marché fortement dominé par les bois des forêts publiques. Jamais une si grande quantité de bois des forêts privées ne fut considérée dans les scénarios d'approvisionnement des usines pour la période 2018-2023.

Enfin, nous avons poursuivi nos discussions avec le MDDELCC pour réduire les démarches d'obtention de certificat d'autorisation lorsque les interventions posent un faible risque environnemental. Nous espérons que ces discussions aboutiront en 2018.

Mon regret de la dernière année concerne notre difficulté à mettre en œuvre une véritable collaboration avec le milieu municipal pour réexaminer la teneur des réglementations sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. J'espère que leurs représentants entendront cet appel pour réamorcer ces discussions d'une grande importance pour l'avenir de la sylviculture sur les terres privées.

Une année est vite passée, mais nous sommes déjà à pied d'œuvre pour définir et revendiquer des mesures pour améliorer la politique de protection et mise en valeur des forêts privées. Ce travail ne pourra cependant aboutir sans l'implication de tous; du propriétaire forestier aux associations provinciales, en passant par les acteurs régionaux, qui devront à leur échelle rencontrer maires, préfets, députés et ministres pour faire valoir ces idées.



Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, Bureau 400

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Téléphone : 418-856-4639

Télécopieur : 418-856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca